

Conseil portuaire du vendredi 4 novembre 2016

Saint-Denis d'Oléron

L'an deux mille seize, le vendredi 4 novembre à 14 heures 30, le Conseil Portuaire s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MASSÉ, Maire.

Présents :

Jean-Michel MASSÉ, M. Le Maire,
Alain CHARLET, Adjoint à M. Le Maire,
Rodolphe MOUCLIER, Responsable du Port,
Serge BITEAU, Didier LOUIS, Jean-François TOURNADE, Daniel DELIDAI, Jean-Jacques OLIVIER, Jacques TROUILLET représentant les usagers du port,
Colette TALMON, Jean-Jacques MERIAUD, Jean-Jacques ARTAUD représentant les associations.

Absents excusés :

Bernard BARBIER représentant les associations,
Jean-François GARENNE, Cyril MAURIN représentant les professionnels,
Philippe LEROY, Evelyne CAVEL représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Ordre du jour :

I. Bilan saison 2016

- 1. Contrats annuels et amodiataires*
- 2. Escales, contrats hebdo/mensuel, Mouillage, aire de carénage, Cale*
- 3. Libération d'emplacement*
- 4. Remboursement sous-location*
- 5. Compte-rendu Pavillon Bleu*

II. Prévisions travaux 2016-2017

III. Tarifs 2017

IV. Questions diverses

Avant d'aborder les sujets mentionnés à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à ce que chacun des participants se présente car les membres de ce conseil Portuaire ont été renouvelés au mois d'octobre dernier.

Monsieur Biteau en profite pour remercier Monsieur Charlet d'avoir accepté sa suggestion concernant l'invitation de tous les membres suppléants, afin que ceux-ci puissent prendre connaissance des affaires en cours et mieux appréhender les problèmes du Port à venir.

1- Bilan saison 2016

a- Contrats annuels et amodiataires au 01/10/2016

• Contrats amodiataires :

Contrats arrivés à échéance au 30/06/2016 :

Forfait 7 ans : 2009/2016 : 3 1 de – de 6m,
1 de 6 à 6.99m,
1 de 7 à 7.99m.

Total : 3 contrats amodiataires échus

Plus aucun contrat amodiataire en cours.

• Contrats annuels (y compris les suspensions de contrat):

- de 6m :	102	9 à 9.49m :	21
6 à 6.49m :	128	9.50 à 9.99m :	24 (dont 3 catamarans)
6.50 à 6.99m :	118	10 à 10.99m :	42 (dont 2 catamarans)
7 à 7.49m :	67	11 à 11.99m :	19 (dont 4 catamarans)
7.50 à 7.99m :	37	12 à 12.99m :	9 (dont 1 catamaran)
8 à 8.49m :	44	13 à 13.99m :	4
8.50 à 8.99m :	45	14 à 14.99m :	4 (dont 1 catamaran)

Total : 664 contrats annuels

• Suspension de contrat :

Rappel du règlement :

« Un plaisancier, titulaire d'un contrat de garantie d'usage de poste d'amarrage annuel au port de Saint-Denis d'Oléron depuis plus de trois ans, a la possibilité de suspendre son contrat pour une durée minimale de 12 mois consécutifs... Cette suspension peut être renouvelée deux fois (soit une durée maximale de trois ans consécutifs)... Pendant la durée de la suspension de contrat, le plaisancier sera exonéré de la taxe d'amarrage annuelle. La facturation reprendra à partir de la date de fin de la suspension... Des frais de gestion seront demandés annuellement (50€/an). »

- de 6m :	1	7.00 à 7.49m :	/	8.50 à 8.99m :	3	10 à 10.99m :	2
6 à 6.49m :	1	7.50 à 7.99m :	4	9 à 9.49m :	/	11 à 11.99m :	/
6.50 à 6.99m :	3	8 à 8.49m :	1	9.50 à 9.99m :	1	12 à 12.99m :	2

Total : 18 suspensions de contrat

Monsieur Biteau demande s'il y a eu des abandons définitifs de contrat pendant la durée de suspension et qu'en est-il pour les premières demandes qui vont arriver à leur terme, en 2017.

Le Maître de Port répond que certains plaisanciers ont abandonné leur poste en cours de suspension et que pour ceux qui arrivent en limite, leur cas va se présenter en début d'année prochaine sans qu'il puisse pour l'instant, en préciser l'issue.

• Résiliations :

- de 6m :	5	8 à 8.49m :	/	10 à 10.99m :	1
6 à 6.49m :	2	8.50 à 8.99m :	1	11 à 11.99m :	1
6.50 à 6.99m :	5	9 à 9.49 :	/	12 à 12.99m :	/
7 à 7.49m :	1	9.50 à 9.99m :	2	13 à 13.99m :	/
7.50 à 7.99m :	2			14 à 14.99m :	/

Total : 20 résiliations

• **Liste d'attente :**

Nombre d'inscriptions du 01/01/2016 au 01/10/2016 :

Total : 50 inscriptions

Au 01/10/2016, la liste compte :

- de 6m : 33 8 à 8.99m : 43 10 à 10.99m : 25
6 à 6.99m : 150 9 à 9.99m : 26 11 à 13.99 : 33
7 à 7.99m : 68 + de 14m ou catamaran: 3

Total : 385 inscriptions + 34 inscriptions pour changement de navire ou de d'emplacement.

Lorsque la capitainerie fait une proposition de place annuelle à un plaisancier inscrit sur la liste d'attente, celui-ci a la possibilité de refuser cette proposition. Il conserve tout de même sa date d'inscription mais devra attendre un délai minimum d'une année avant que le port ne lui fasse une seconde proposition, sachant qu'au bout de deux refus, il sera radié de la liste.

Monsieur Biteau souligne que lors de l'examen de ce point de règlement, à la session de printemps, il avait été proposé que la réinscription sur la liste d'attente soit assortie du paiement des frais de 50 euros, pour endiguer les inscriptions sans réelles motivations d'achat de bateau.

Rappel du règlement :

« En cas de refus de la proposition, le demandeur conserve tout de même sa date d'inscription et donc son rang sur la liste d'attente. Un délai minimum d'une année sera appliqué avant que le port ne lui fasse une seconde proposition, sous condition d'un emplacement disponible.

Le demandeur sera radié de la liste au bout de deux refus. Il pourra se réinscrire sous réserve de payer les droits de 50€.

b- Escales, Hebdo/Mensuel et forfait hiver, Mouillage, Zone technique et parking à terre, Cale de mise à l'eau (en nombre de séjours)

- **Escales :**

	Nombre de séjours 2015	Nombre de séjours 2016	Nombre de nuitées 2015	Nombre de nuitées 2016
Janvier	4	4	11	4
Février	5	1	8	3
Mars	32	24	44	50
Avril	181	130	273	232
Mai	474	385	739	637
Juin	565	505	1072	1001
Juillet	797	929	1653	1944
Août	952	1032	1943	2087
TOTAL	3010	3010	5743	5958

- Monsieur Trouillet demande d'où proviennent principalement les bateaux venant en escale dans le port de Saint-Denis.

A ce jour, aucune réponse précise ne peut être donnée. Il serait donc judicieux de demander systématiquement aux plaisanciers leur port d'attache lors de leur déclaration à la capitainerie.

- Monsieur Trouillet demande également s'il arrive de refuser des bateaux souhaitant faire escale au port par manque de places.

Monsieur Mouclier précise que les agents portuaires font le nécessaire afin que tous les bateaux soient accueillis, et dans les meilleures conditions possibles.

De nombreux plaisanciers, savent qu'il est préférable d'avertir la capitainerie 24h ou 48h avant leur arrivée (sans qu'il n'y ait pour autant de réservation) ; ceci permettant aux agents portuaires d'avoir une tendance de la journée, d'anticiper et de préparer au préalable un plan d'amarrage.

- Madame Talmon précise que les groupes venant faire escale au port de Saint-Denis sont toujours ravis de l'accueil qui leur est réservé (aussi bien sur le plan d'eau qu'à la capitainerie).

- Hebdo/Mensuel, forfait hiver:

		Nombre de séjours 2015	Nombre de séjours 2016
Forfait Hiver	FH Monocoque	23	21
	FH Multicoque	4	1
Total forfait hiver		27	22
	Janvier	4	7
	Février		
	Mars	4	6
	Avril	46	38
	Mai	29	28
	Juin	38	37
	Juillet	81	84
	Août	63	57
Total Contrats hebdo/mensuels		265	257

- Zone technique et parking à terre :

Nombre de nuits	Janv	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Total
Zone technique		15	136	203	203	234	206	141	1138
Zone technique (nuitées gratuites)		9	40	82	88	90	60	40	409
Parking à terre	992	921	957	816	705	783	782	835	6791

Monsieur Mouclier indique que début juillet des actes de malveillance ont eu lieu sur le parking à terre du port de Saint-Denis.

En effet, des cales stabilisant des bateaux ont été retirées et ont été brûlées sur la plage.

Afin d'éviter que cela ne se reproduise, et pour des mesures de sécurité, la décision a été prise de clôturer totalement le parking et de le fermer à clé la nuit. Un agent portuaire l'ouvre donc à l'embauche et le ferme à la débauche.

Chaque chantier professionnel, disposant d'une convention d'occupation sur l'aire de carénage, dispose également d'une clé.

- Cale de mise à l'eau :

	Quantité 2015	Quantité 2016
Cale de mise à l'eau	191	232
Forfait 5AR Cale Mise à l'eau	182	182
Cale mise à l'eau Forf. Annuel	13	10
Cale Mise à l'eau Jet Ski Forf Annuel		
Cale Professionnel Forf Annuel	3	4
Cale de Mise à l'eau JetSki	90	74
Forfait 5AR Cale Mise à l'eau Jet Ski	29	11
Total	508	513

- Chiffre d'affaires par redevance (arrêté au 30/09/2016)

	2015 (TTC)	2016 (TTC)
Escale	139 550.29 €	140 963.21 €
Hebdo/Mensuel	127 061.02 €	137 064.04 €
Mouillage (*)	10 378.98 €	9 086.89 €
Zone technique	4 207.41 €	5 539.79 €
Parking à terre	9 196.71 €	12 140.99 €
Forfait hiver	17 451.36 €	9 388.18 €
Cale de mise à l'eau	1 738.75 €	2 167.55 €
Cale 5 passages	4 806.75 €	4 963.70 €
Cale Jet ski	799.20 €	1 061.75 €
Cale Jet ski 5 passages	918.00 €	339.90 €
Cale forfait annuel	3 024.45 €	2 350.00 €
Cale forfait annuel prof.	1 392.00 €	1 876.00 €
Inscription liste d'attente	2 100.00 €	2 500.00 €
Suspension de contrat	350.00 €	400.00 €
Remorquage	48.00 €	216.00 €
Badge abonné	370.00€	350.00 €
Total	323 557.72 €	330 408.00 €

(*) 17 bouées au mouillage des Alises louées - 7 bouées au mouillage des Huttes Zone B
18 bouées au mouillage des Huttes Zone A - 3 bouées au mouillage de Soubregeon

c- Libération d'emplacement 2016

Comme les années passées, les plaisanciers qui ne pensaient pas utiliser leur navire pendant une partie de la saison estivale (soit 2 mois consécutifs entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, ou 6 semaines consécutives entre le 1^{er} juillet et le 31 août) ont pu le sortir et le stocker sur le parking à terre ou sur un emplacement de leur choix.

Une aide forfaitaire de 200€ en compensation des frais de manutention, de transport et de stockage du navire, ainsi que la rétrocession pour la location de la place libérée leur seront versées en fin d'année.

27 plaisanciers ont signé cette convention de libération d'emplacement.

Montant encaissé sur la place	21 906.85 €
Remboursement sous-Location sur les places libérées	6 708.07 €
Remboursement aide forfaitaire	5 400.00 €
Total restant pour le port	9 798.78 €
Montant Stationnement sur Parking à terre	847.52€
Total global	10 646.30 €

d- Remboursement de sous-location

Rappel Article 9 – Clauses et conditions générales d'un contrat annuel :

« L'utilisateur s'oblige à prévenir la Capitainerie de toute absence prévisible du navire de son poste d'amarrage pour une durée supérieure à 3 jours. Faute de déclaration préalable dans les conditions susvisées, le poste sera réputé libre à compter du 4^{ème} jour d'absence. La Capitainerie se réserve alors la possibilité d'affecter la place à des navires de passage sans que le plaisancier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Pour toute absence déclarée supérieure à 7 jours, entre le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre, le titulaire du contrat recevra de la Commune le remboursement calculé de la manière suivante :

$$\text{Rétrocession} = \frac{R}{N} \times L$$

R : Redevance payée par le titulaire du contrat annuel, pour l'année en cours.
 N : Nombre de nuits dans l'année en cours.
 L : Nombre de nuits où l'emplacement a été sous-loué. »

132 plaisanciers recevront un remboursement de sous-location avant la fin de l'année 2016 dont le montant global s'élève à environ 28 500€.

e- Pavillon bleu : Compte rendu de la visite du 23 août 2016

« Lors de notre visite, nous avons observé que vous respectez les critères impératifs du label Pavillon Bleu et nous vous en félicitons. Vous mettez en œuvre différents outils de communication et de sensibilisation (page Facebook, corner environnemental à la capitainerie, exposition sur la pêche à pied responsable avec IODDE, etc...) pour informer les plaisanciers des démarches environnementales que vous ou vos partenaires mettez en place. Nous avons particulièrement apprécié la mise en place du composteur pour sensibiliser à la réduction des déchets et à la revalorisation de ces derniers. Vous nous avez fait part de vos difficultés ponctuelles à faire respecter les consignes de tri à la déchetterie portuaire. Ainsi nous vous conseillons d'organiser une demi-journée de sensibilisation au fonctionnement de la déchetterie portuaire et aux techniques de carénage. Ces opérations ayant un impact significatif sur la santé des personnes appliquant les peintures antifouling (irritations, développement d'allergies, augmentation des risques de cancer) mais aussi sur l'environnement lorsque les solvants s'y dissolvent, nous vous conseillons de mettre progressivement en place des actions de sensibilisation des plaisanciers aux techniques alternatives de carénage (mécanique, ultrasons, pare-fouling, etc.) et aux équipements de protection individuelle à porter lors de ces opérations. Dans une volonté d'amélioration continue, vous nous avez fait part de votre souhait d'envisager le passage de la certification Ports Propres et nous vous encourageons dans cette démarche. Enfin, si malgré toutes vos connaissances vous aviez des questions techniques touchant au thème de l'écologie, n'hésitez pas à contacter notre équipe qui se fera un plaisir de vous aider (pavillonbleu@f3e.org). »

Coût Pavillon bleu : 795.00€ TTC

Monsieur Meriaud propose à la capitainerie de fournir aux diverses associations un récapitulatif des bonnes actions à mettre place au niveau de la déchetterie portuaire afin d'informer et de sensibiliser leurs adhérents.

2- Prévision travaux 2016/2017

1- Composteur

Mise en place d'un composteur entre la panne A et B par la Communauté de Communes. Ce flyer est distribué aux escales lors de leur passage à la capitainerie.



Entre 4 à 6 mois : il s'agit d'un compost frais qui n'est pas tout à fait fini mais qui pourra être utilisé au pied des arbres des espaces verts du port.

Entre 9 à 12 mois : il s'agit d'un compost mûr qui est friable et homogène. Il pourra être utilisé sur toutes les plantes.

Monsieur Louis propose que ce flyer soit également diffusé (par courrier ou par mail) aux titulaires d'un contrat annuel pour que chacun connaisse l'existence de ce composteur ainsi que son fonctionnement.

2- Dragage

Une consultation a été lancée en avril 2016 auprès de différentes entreprises pour l'extraction, de manière hydraulique (aspiration) des sédiments accumulés dans le port, dont le volume estimé est d'environ 33 000m³.

La société IDRA Environnement a établi un rapport d'analyse des offres de 6 entreprises.

Les critères de jugement des offres sont :

- La valeur technique de l'offre (coefficient de pondération : 50%)

La note technique est établie en fonction de l'appréciation de la qualité des fournitures et prestations proposées, de l'adéquation des moyens humains et matériels proposés.

	Defrene Ingenierie Marine	Vis Dragage	Merceron	Marc SA	Eco Système de dragage	Azote
Note sur 100	0	62.50	87.50	83.33	75.00	62.50
Note pondérée 50%	0	31.30	43.80	41.70	37.50	31.30
Rang	6	4	1	2	3	5

- Prix des prestations (coefficient de pondération : 50%)

La note attribuée pour ce critère dépend directement de l'écart de l'offre du candidat avec l'estimation établie par le maître d'œuvre en phase étude.

La note de 50 points sur 100 correspond à cette estimation. Elle est majorée ou minorée de 1 point par tranche de 5000€ de différence.

Estimation financière de la maîtrise d'œuvre : 350 000€ HT

	Defrene Ingenierie Marine	Vis Dragage	Merceron	Marc SA	Eco Système de dragage	Azote
Total HT	355 000€	403 479€	299 690€	246 940€	455 877€	592 900€
Note sur 100	49.00	40.00	60.00	70.00	29.00	2.00
Note pondérée 50%	24.50	20.00	30.00	35.00	14.50	1.00
Rang	3	4	2	1	5	6

Notation globale

	Defrene Ingenierie Marine	Vis Dragage	Merceron	Marc SA	Eco Système de dragage	Azote
Note sur 100	24.50	51.30	73.80	76.70	52.00	32.30
Rang	6	4	2	1	3	5

L'entreprise retenue a donc été MARC SA.

Mise en place de la drague le 22/09/2016





Un relevé bathymétrique avait été fait par le Conseil Général qui avait estimé à 33000m³ le volume de sable à retirer.

L'estimation actuelle, est supérieure et s'élèverait à 40000m³ (par exemple, le Conseil Général totalisait 500m³ à la souille du ponton pêcheur, alors que la société MARC SA l'estime à 2500m³).

La société MARC SA souhaiterait avoir terminé avant la fin de l'année (à ce jour, un tiers du chantier est déjà réalisé).

3- Rénovation de catways

Les agents du port, comme les années précédentes, renouvellent le platelage des catways usagés. Quelques dizaines sont encore à rénover.

Monsieur Charlet précise qu'il est impératif de rénover également le bout de la panne B. En effet quelques soudures sous le ponton sont détériorées et les flotteurs semblent dégradés.

4- Rénovation de la panne L

5- Projet de mise en place de bittes d'amarrage ou d'anneaux de quai au niveau de l'esplanade surplombant le quai de chargement



Le 26 octobre 2016, le port de Saint-Denis d'Oléron a eu l'opportunité et le plaisir d'accueillir le « Corentin » accompagné de 5 vieux gréements.

Il s'agit d'un lougre, c'est-à-dire un trois-mâts, qui est la réplique exacte des bateaux marchands du 18^{ème} et 19^{ème} siècles. Il a été construit selon les méthodes traditionnelles en 1991, et mis à l'eau à Quimper.

Longueur avec ses espars: 31.50m

Longueur de coque : 17.80m

Maître-bau : 5.15m

Tirant d'eau : 2.50m

Déplacement : 71.6 tonnes

Voilures : 266m² (5 voiles)

Ce navire fait partie de la flotte de TOWT (Trans Oceanic Wind Transport), entreprise qui a pour objet le transport de marchandises à la voile.



Les bateaux se sont donc amarrés le long du quai de chargement, grâce à des corps-morts installés pour l'occasion.

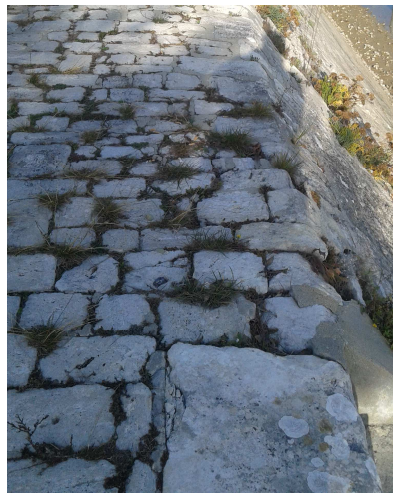
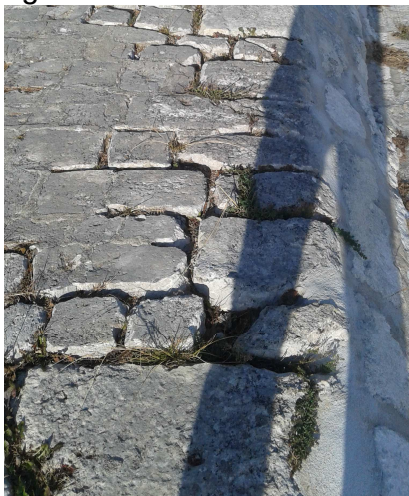
Le Corentin a fait escale à Saint-Denis pour embarquer huîtres, pineau et cognac avant de repartir pour Nantes à la voile.

Cette opération, organisée par le comité du bassin Marennes-Oléron, pourrait être renouvelée, voire pérennisée.

Monsieur Charlet propose donc la remise en place de bittes d'amarrage (ou d'anneaux de quai à ce niveau) comme cela existait à l'origine sur l'ancien port. Cela permettrait l'amarrage de ces navires lors de leurs passages et embellirait les quais.

6- Remise en état des quais

Le rejointoiement des quais s'impose (en face des commerces). Beaucoup de pavés sont également détériorés ou manquants.



7- Entretien des pieux après le dragage

Monsieur Charlet propose, après le dragage, de faire une analyse de l'état de chaque pieu ainsi que de leur épaisseur.

Une précédente analyse en 2010 avait démontré que 24 pieux sur 64 n'étaient plus protégés (manque d'anodes qui permettent de lutter contre l'électrolyse). Il précise qu'ils sont tout de même sains (grâce à leur traitement d'origine).

8- Elargissement de la barrière de sortie du parking Nord

Monsieur Charlet suggère l'élargissement de la barrière côté parking Nord afin de faciliter le passage de certaines remorques imposantes, qui nécessitent le démontage du plot de réception de la barrière par les agents du port.

9- Mise en place de bancs

Monsieur Charlet propose la mise en place de 5 nouveaux bancs : 3 au niveau du ponton pêcheurs et 2 côté station carburant.

Coût de l'opération : 943€ TTC

10- Autres

Monsieur Mouclier annonce quelques investissements ou travaux qu'il faudra envisager dans un futur proche :

- 1- Changement des tableaux électriques sur l'aire de carénage,
- 2- Achat d'un navire professionnel autorisant les agents portuaires à sortir de l'enceinte du port notamment en cas de remorquage (ce qui n'est pas le cas à ce jour),
- 3- Changement du logiciel de la barrière du parking nord,
- 4- Changement de la toiture de la capitainerie qui est victime de corrosion,
- 5- Etude concernant la réhabilitation de l'aire de carénage,
- 6- Amélioration du réseau Wifi qui, à ce jour, est gratuit mais ne permet pas l'identification des utilisateurs.

3- Tarifs 2017

- Concernant les tarifs journaliers, hebdomadaires et mensuels, Monsieur Charlet propose un rééquilibrage des tarifs, calculés proportionnellement à la longueur des bateaux.

Une augmentation de 1% est proposée à la catégorie A (bateaux dont la longueur est inférieure à 6m et la largeur inférieure ou égale à 2.30m).

Les tarifs pour les catégories suivantes seraient calculés proportionnellement à la longueur du bateau.

Tarif haute saison : juillet / août

Tarif inter-saison : avril / mai / juin / septembre

Tarif basse saison : novembre / décembre / janvier / février

Le tarif inter-saison est égal à 75% du tarif haute saison, et le tarif basse saison à 50% du tarif haute saison.

L'ensemble du Conseil Portuaire s'exprime favorablement pour ce tarif qui sera proposé au Conseil Municipal.

- Concernant les tarifs annuels, Monsieur Biteau annonce que l'inflation officielle en 2015 a été de 0,2%.

Compte-tenu des charges financières en augmentation en 2017 et pour ne pas hypothéquer le bon fonctionnement du port, il suggère un réajustement des tarifs limité à une augmentation maximum de 1%.

L'ensemble du Conseil Portuaire s'exprime favorablement pour ce taux qui sera proposé au Conseil Municipal.

4- Questions diverses

1- Monsieur Charlet fait part des demandes de Monsieur Garenne, absent le jour du conseil :

- Monsieur Garenne demande s'il ne serait pas possible d'augmenter de quelques centimes le prix du carburant distribué au port par la station libre-service LECLERC (le prix actuel est le même que celui appliqué dans les stations destinées aux automobilistes).

Ce tarif étant sensiblement plus bas que ceux pratiqués dans les autres ports, la majorité des membres du conseil portuaire donne un avis défavorable à cette demande considérant que, d'une part, le coût modique des carburants est un atout supplémentaire pour le port de Saint-Denis, et que d'autre part, ce coût compétitif était un engagement de la direction du centre LECLERC.

- Afin de faciliter l'accès de nuit, Monsieur Garenne demande un éclairage sur la perche verte, estimant le balisage lumineux actuel insuffisant. Monsieur Charlet indique qu'il a pris contact

avec la Direction Interrégionale de la Mer qui a convenu de l'intérêt de rendre la perche plus visible de nuit. Dans un premier temps, son service va poser des bandes réfléchissantes "nids d'abeilles" vertes comme on voit sur les routes.

- Concernant les prévisions de marées, Monsieur Garenne demande s'il serait possible d'interroger le SHOM sur la possibilité d'établir des relevés sur Saint-Denis – puisqu'à ce jour, nos horaires de marées sont toujours estimés entre ceux de la Cotinière (en avance, plus au large) et ceux de La Pallice (en retard).

Monsieur Charlet précise qu'il a déjà fait cette demande il y a quelques années, et que le SHOM considérait que ces horaires étaient proches de la réalité et ne comptait pas travailler sur le sujet.

2- Monsieur Biteau rappelle qu'il ne reste qu'une seule bouée d'attente sur les trois existantes devant l'entrée du port (2 bouées sont parties en 2 ans). Ces bouées départementales, qui à l'origine étaient des bouées plaisanciers, sont devenues par la suite des bouées très utiles aux navires en attente d'entrer au port.

Monsieur Charlet s'engage donc, après une première prise de contact avec le Conseil Général, à reformuler une demande pour défendre la nécessité de conserver ces bouées et donc leur remise en place.

3- Monsieur Biteau demande si la commune a eu une réponse suite au litige concernant la taxe foncière du port (taxe calculée en fonction de la capacité d'accueil du port). En effet, le nombre d'emplacements déclaré par les services fiscaux étant supérieur à la réalité (750 au lieu de 730), le montant de cette taxe serait erroné.

Monsieur Mouclier annonce que le dossier est toujours en cours.

La séance est levée à 17H45.